

Communiqué de presse

Mardi 7 avril 2020

Organisations associées au communiqué

Inclusion asbl - association pour la qualité de vie et la participation des personnes avec un handicap intellectuel ; **ARAPH asbl** - association de Recherche et d'Action en faveur des Personnes Handicapées ; **Handicap & Santé asbl** ; **AP³ asbl** - association de Parents et de Professionnels autour de la personne Polyhandicapée ; **ABMM asbl** - association belge contre les maladies neuro-musculaires ; **ASPH asbl** - association socialiste de la personne handicapée ; **APEPA asbl** - association de parents pour l'épanouissement des personnes autistes ; **ALTEO asbl** - mouvement social de personnes malades, valides et handicapées.

COVID-19

À lui seul, le handicap ne constitue jamais un critère suffisant pour établir la priorité de l'accès aux soins.

Le répéterons-nous jamais assez ?

Bien que notre système de soins ne soit pas encore globalement arrivé à saturation et qu'on nous annonce qu'il ne devrait pas l'être, certains hôpitaux font déjà face, cependant, à une impossibilité de répondre à toutes les demandes. Dans ces situations, les personnes en situation de handicap craignent de ne pas être prises en compte avec équité et justice.

Des témoignages laissent en effet penser que dans certaines structures sous pression, le handicap pourrait devenir, s'il ne l'est déjà, un critère tacite de sélection. Certaines personnes, en raison de leur âge ou de leur handicap, ne sont parfois même plus transférées vers les hôpitaux.

Dans cette situation d'urgence, le personnel soignant est malheureusement amené à devoir faire des choix extrêmement difficiles. Les hôpitaux, via leurs comités d'éthique, ont d'ailleurs rappelé les règles à suivre dans pareilles circonstances pour éviter l'arbitraire, pour éviter que les préjugés à l'encontre des personnes en situation de handicap ne jouent en leur défaveur, contre leur droit de vivre et d'être soignées, au même titre que n'importe quel citoyen.

Ces règles semblent fort dispersées et n'apparaissent pas assez clairement à nos yeux. Être porteur d'un handicap intellectuel en général, d'un syndrome génétique en particulier (trisomie 21, X fragile, Williams, Angelman, Prader-Willi, etc.), d'un polyhandicap, d'autisme, d'un handicap physique ou sensoriel, ne constitue jamais, à lui seul, un critère suffisant établissant la priorité d'un patient pour accéder ou non aux soins nécessaires.

En période ordinaire, l'accessibilité des soins pour les personnes avec des difficultés de compréhension ou d'autres handicaps n'est déjà pas aisée. Dans cette période de crise, elle est encore plus difficile et c'est la raison pour laquelle il convient d'être particulièrement vigilant à l'égard des publics les plus fragilisés.

Rappelant cela, nous demandons aux autorités compétentes :

- de porter une attention toute particulière sur les dérives éventuelles de la sélection des patients sur base de leur handicap et d'adopter une **communication claire** sur ces enjeux (au Fédéral et dans les Régions) afin de rassurer les personnes avec un handicap elles-mêmes, leurs proches et les acteurs du secteur ;
- d'établir une **communication transparente sur les chiffres des contaminations, des hospitalisations, des décès et des guérisons** dans les centres qui accueillent des personnes en situation de handicap ;
- le **dépistage prioritaire** des usagers et des professionnels des services à destination des personnes en situation de handicap, comme ce qui est en train de se mettre en place dans les maisons de repos (MR) et les maisons de repos et de soins (MRS) ;
- la mise à disposition **d'équipes capables de dispenser des soins, palliatifs le cas échéant**, dans le lieu de vie lorsque les personnes atteintes ne peuvent être transférées à l'hôpital ;
- **l'orientation d'office des patients vers des hôpitaux ayant des capacités plus importantes de prise en charge** afin de leur éviter l'arbitraire éventuel de la sélection.

Nous rappelons également que le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH) a émis un [avis](#) concernant cette même inquiétude relative à la gestion du flux des patients.

Dans cette période mouvementée, nous remercions particulièrement les professionnels des services à destination des personnes en situation de handicap et ceux de la santé qui font un travail remarquable pour veiller à assurer, autant que faire se peut, la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

« Tout être humain a droit à une assistance médicale lorsque son pronostic de vie est engagé »

(Principes directeurs de l'ONU concernant le COVID-19)

Témoignages & avis

- **Situation au Rouveroy**, résidence pour personnes âgées et en situation de handicap : <https://www.antennecentre.tv/article/coronavirus-lappel-laide-du-rouveroy>
- **Crainte des personnes en situation de handicap et décès dans les services résidentiels pour personnes handicapées** http://jmhuert.be/crbst_2.html?fbclid=IwAR2Y0aUL9_bZOogBepStZ5TWnankUOXdYpVsO6s1i_R76J90MqHUeYIYY2s
- **Avis du CSNPH** <http://ph.belgium.be/fr/avis/avis-2020-08.html>
- **Principes directeurs de l'ONU concernant le COVID-19** <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/COVID19Guidance.aspx>

Plus d'infos

Thomas DABEUX, secrétaire politique (Inclusion asbl)

T 0496 84 29 78

@ tda@inclusion-asbl.be